



**D 142-2 - 28310 Levesville la Chenard**

**GPS 48.30293 - 1.83762**

**Tél. 06.08.60.59.17 / e-Mail : lemoulindelevesville@gmail.com**

**Ouvert tous les quatrièmes dimanche de chaque mois du premier avril au 31 octobre  
de 14h30 à 18h00 et sur rendez-vous - Groupes acceptés - Parking gratuit**

En 1477 les moines de Saint-Père de Chartres louent à un marchand laboureur d'Abonville un sentier de terre au lieu-dit La Pointe, à la condition qu'il y fasse construire un moulin à vent.

Puis, en 1777 le moulin fait partie du domaine d'Antoine de Tilly: c'est un ancêtre de la fondatrice de la communauté des soeurs de Saint-Paul de Chartres à la fin du XVIIIe siècle. La communauté est toujours présente à Levesville.

Après la révolution, Léon Barbier achète le moulin. Ses descendants lui succèdent. Pendant l'Occupation, en 1940, Fernand Barbier moudra de la farine, de nuit, à la barbe des occupants.

En 1979, Fernand Barbier fait don de son moulin à la commune afin de l'entretenir régulièrement. Il le fit tourner jusqu'en 1981.



Le moulin est classé aux Monuments Historiques depuis le 8 septembre 1988.

C'est un moulin à vent en bois sur pivot, du XVe siècle, monté sur une base de pierres. En tout, 40 tonnes tournent sur un pivot appelé le Bourdon.

Ses ailes ont dix-huit mètres d'envergure. Il est équipé d'ailes à système Berton. Ce sont des ailes à planches glissant les unes sur les autres, commandées de l'intérieur du moulin. Le système permet l'ouverture et la fermeture des ailes sans arrêter le moulin.

Il est en parfait état de marche et est maintenant protégé par la commune et par l'association pour la sauvegarde du moulin de Levesville la Chenard

## CLXVI.

Étienne Bourgenin, demeurant à Abonville, prend à cens, des moines de Saint-Père de Chartres, un setier de terre.

28 mai. 1477. « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jehan Cadou, licencié en lois, bailli et garde de la juridicion temporelle de messeigneurs les religieux abbé et couvent de Saint-Père de Chartres, salut. Savoir faisons que, par-devant Macé Godefroy, clerc, tabellion juré dudit lieu de Saint-Père, vint et fut présent Estienne Bourgenin, marchant et laboureur, demourant à Abonville, paroisse de Levesville-la-Chenart, lequel congnut et confessa luy avoir prins à cens annuel et perpétuel, portant gans, ventes et amendes, quant les cas y escherront, de mesdits seigneurs... à tousjours mès, un sextier de terre; sur lequel sextier ledit preneur sera tenu de faire faire, dedans ung an prouchain venant, ung moulin à vent; icelluy sextier prins et choisy par ledit preneur où il verra mieulx estre expédient, pour faire et asseoir ledit moulin en une pièce de terre appelée la Pointe, appartenante au prieur dudit lieu d'Abonville, assise devant les Ormeteaux, entre le chemin par où l'en va d'Abonville à Levesville-la-Chenart, et le chemin par où l'en va desditz Ormeteaux à Yenville. Ceste prise faite pour le pris et somme de cinq solz tournois de cens annuel et perpétuel... Donnée soubz les seaulx de la prévosté dudit lieu de Saint-Père, le mercredi vingt-huitiesme jour de may, l'an mil quatre cens soixante-dix-sept. »